

## **Charte de responsabilité sociétale de Proximus dans le déploiement de la fibre.**

L'intégrité, l'éthique, le bien-être des employés sont des valeurs essentielles pour le groupe Proximus. Proximus considère que ces valeurs doivent vivre tant en interne qu'auprès de ses partenaires et de leurs sous-traitants.

Proximus souhaite donc formaliser ces valeurs dans **six engagements** décrits dans cette charte.

### **1) Exigence de qualité envers les partenaires de Proximus**

Tous les partenaires et les sous-traitants qui travaillent avec Proximus doivent prouver qu'ils sont certifiés par un label, une attestation ou un certificat. Cette certification prouve qu'ils respectent les mesures de prévention nécessaires.

Enfin, tous les partenaires ainsi que leurs sous-traitants sont soumis au Supplier Code of conduct de Proximus qui définit les normes minimales de comportement que Proximus attend de ses partenaires dans les domaines du travail et des droits de l'homme, de la santé et de la sécurité, de l'environnement, de l'intégrité, de la cybersécurité, de la vie privée et de la diversité.

En cas de non-respect des critères de qualité décrit ci-dessus, Proximus prend un engagement d'arrêter la collaboration avec le partenaire et/ou le sous-traitant si elle découvre une violation flagrante ou si le partenaire et/ou le sous-traitant n'a pas remédié au problème soulevé par Proximus dans un délai déterminé.

### **2) Limitation des niveaux de sous-traitants**

Nos partenaires doivent respecter une limitation à deux niveaux de sous-traitants.

Afin d'avoir une vue complète, tout partenaire de Proximus qui souhaite faire appel à des sous-traitants doit avant toute exécution d'un travail recevoir l'accord express de Proximus. Ces sous-traitants doivent répondre à un questionnaire élaboré qui permet à Proximus d'avoir toutes les garanties quant à la fiabilité, l'éthique et la sécurité du sous-traitant.

### **3) Assurer le bien-être des travailleurs**

En tant que donneur d'ordre, Proximus s'engage à prévenir au maximum les risques et à développer une véritable culture de la sécurité sur le lieu de travail.

Au moins une fois par semaine, chaque chantier de Proximus est visité par un surveillant et/ou coordinateur de sécurité. Ceux-ci vérifient les normes de sécurité imposées par Proximus mais à l'avenir ces vérifications s'étendront aussi aux facilités pour les travailleurs sur le chantier ainsi qu'à l'enregistrement de leur présence sur les chantiers mobiles. Après chaque visite, un rapport détaillé est envoyé au partenaire de Proximus. Si des violations flagrantes sont détectées, Proximus peut demander l'arrêt du chantier aux frais du partenaire.

Chaque trimestre, une réunion est organisée avec le partenaire afin d'échanger sur les problèmes découverts lors des visites et de mettre en place les mesures nécessaires pour y remédier

#### **4) Formation de nos partenaires**

Outre les normes de sécurité imposées par Proximus pour chaque chantier, Proximus donne régulièrement des formations à ses partenaires sur la fibre optique et sur les principes de la sécurité spécifiques sur les chantiers. Proximus s'engage à certifier des travailleurs des partenaires en matière de sécurité et de qualité. Cette certification est valable pour une durée déterminée et doit donc être renouvelée.

#### **5) Rencontre avec les services d'inspection chargés du contrôle des lois sociales**

Proximus s'engage tous les 6 mois à avoir une réunion avec les services d'inspection chargés du contrôle des lois sociales afin d'évaluer ensemble si les mesures prises sont adéquates avec les dispositions légales.

#### **6) Adhésion à la charte par les filiales « fibre » de Proximus**

Proximus s'engage à entamer des discussions avec ses filiales actives dans le déploiement de la fibre afin que celles-ci adhèrent aux engagements repris dans cette charte